

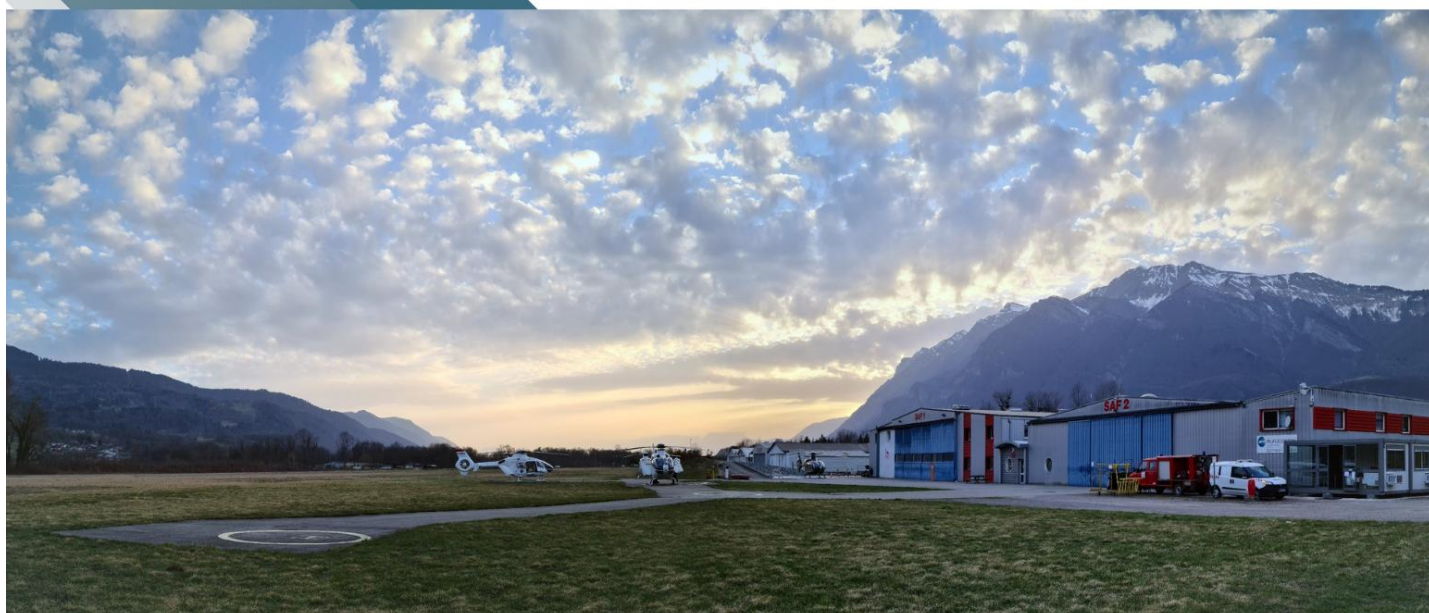
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20250925-2025_09_25_D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2025

Publication : 30/09/2025



SYNTHÈSE ANNUELLE

LFKA - 2024

L'AÉRODROME D'ALBERTVILLE GENERAL PIERRE DELACHENAL

SYNTHESE ANNUELLE 2024

VERSION A DESTINATION DU DELEGUANT

**RAPPORT DE GESTION DU SERVICE DLEGUE DE L'AERODROME D'ALBERTVILLE GENERAL
PIERRE DELACHENAL.**

PREAMBULE

Ce rapport répond aux obligations d'information du délégataire envers le délégant en référence à l'article 8.2 du cahier du contrat de délégation de service simplifié de l'aérodrome d'Albertville Général Pierre DELACHENAL

Cette synthèse et toutes pièces jointes sont la propriété de Gemilis aéro et sont destinées seulement aux personnes ou à l'entité à qui elle est adressée. Si vous avez reçu cette synthèse par erreur, veuillez la détruire et en aviser le rédacteur. Si vous n'êtes pas le destinataire, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, à copier ou à divulguer le contenu du document ou ses pièces jointes en tout ou en partie

B *ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE :*

-Le temps de présence.

-l'activité aéronautique de l'aérodrome

-structures activités et aéronefs basés

C *CONDITIONS D'EXPLOITATION AERONAUTIQUE :*

-état opérationnel synthétique

-suivi des événements

-les travaux 2024

-Les NOTAM

-Entretien du domaine

D *CONCLUSION SYNTHETIQUE*

B *analyse de la qualité du service.*

Le temps de présence

Le temps de présence en journée : Une présence sur site de 09:00 à 17:00 du 01 octobre au 30 mars et de 09:00 à 18:00 du 01 Avril au 01 octobre, du mardi au samedi. Au-delà de ces horaires, une permanence téléphonique est assurée avec la possibilité d'une présence dans l'heure en cas d'urgence.

La permanence la nuit : le gestionnaire ou la permanence est joignable en dehors des heures de présence via un transfert téléphonique de la ligne aérodrome (04 79 10 89 01).

La présence sur l'aérodrome consiste entre autres à :

- Assurer l'accueil et l'orientation des usagers.
- Assister les usagers dans leurs demandes ou besoins.
- Assurer l'assistance au sol du Traffic aérien.
 - Dépôt et clôture plan de vol
 - Respect de la carte VAC
 - Organisation des parkings
 - Déclenchement des procédures d'urgences
 - Dépôt et suivi des notam
 - ...
- Assurer la veille sécurité et sureté.
- Référencer l'activité aéronautique.
- Assurer la veille réglementaire et le contrôle des homologations (CHEA)
- Assurer l'entretien des espaces vert concédés.
- Assurer le déneigement et la viabilité du site.
- ...

L'activité Aéronautique synthétique de l'aérodrome :

Définition : le mouvement, est la référence réglementaire qui permet d'évaluer l'activité des aérodromes. **Le mouvement est une action de décollage ou d'atterrissage. « 1 tour de piste avec un « touché décollé » vaut 2 mouvements. Les mouvements sont classés selon le type et la masse maximale (M.T.O.W. : Maximum Take Off Weight) autorisée au décollage de chaque aéronef.**

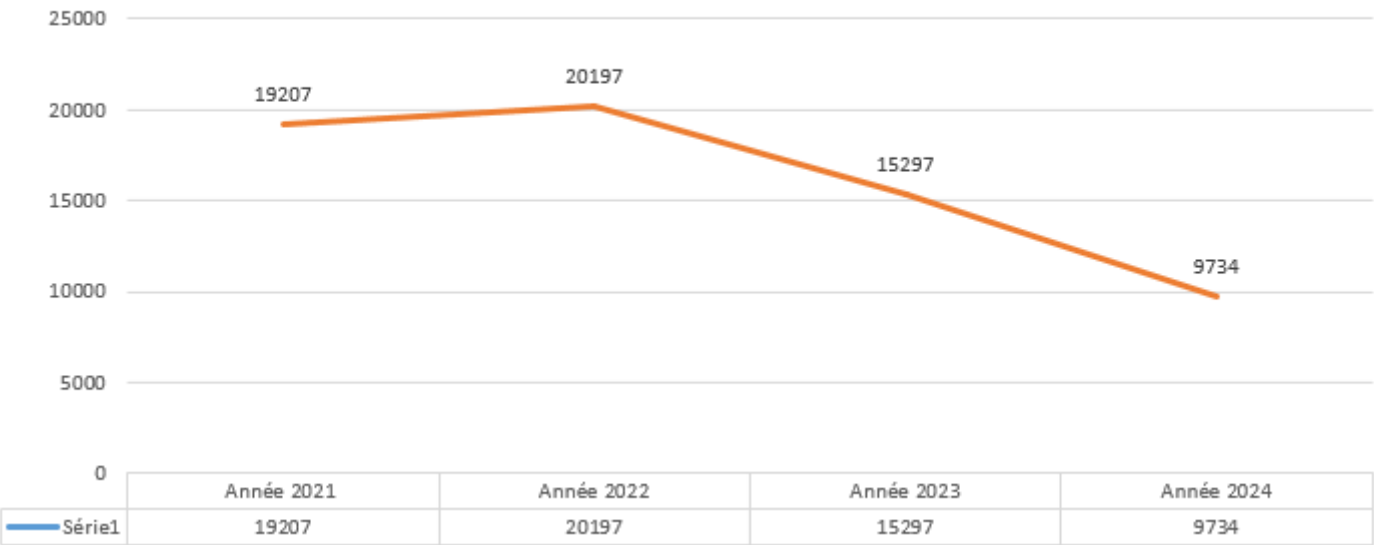
Aéronef basé : Appareil qui est enregistré et/ou exploité physiquement sur l'aérodrome par un propriétaire/exploitant bénéficiant d'un titre d'occupation valide.

Aéronef non basé : Appareil basé sur un aérodrome extérieur

MOUVEMENTS AERONAUTIQUES EN 2024

2024	N-1	Variation
9 734	15 297	-36,37%

Evolution des mouvements aéronautiques depuis 2021



Année	Mouvements	Évolution%
2021	19 197	
2022	20 197	+5%
2023	15 297	-24%
2024	9734	-36,37%

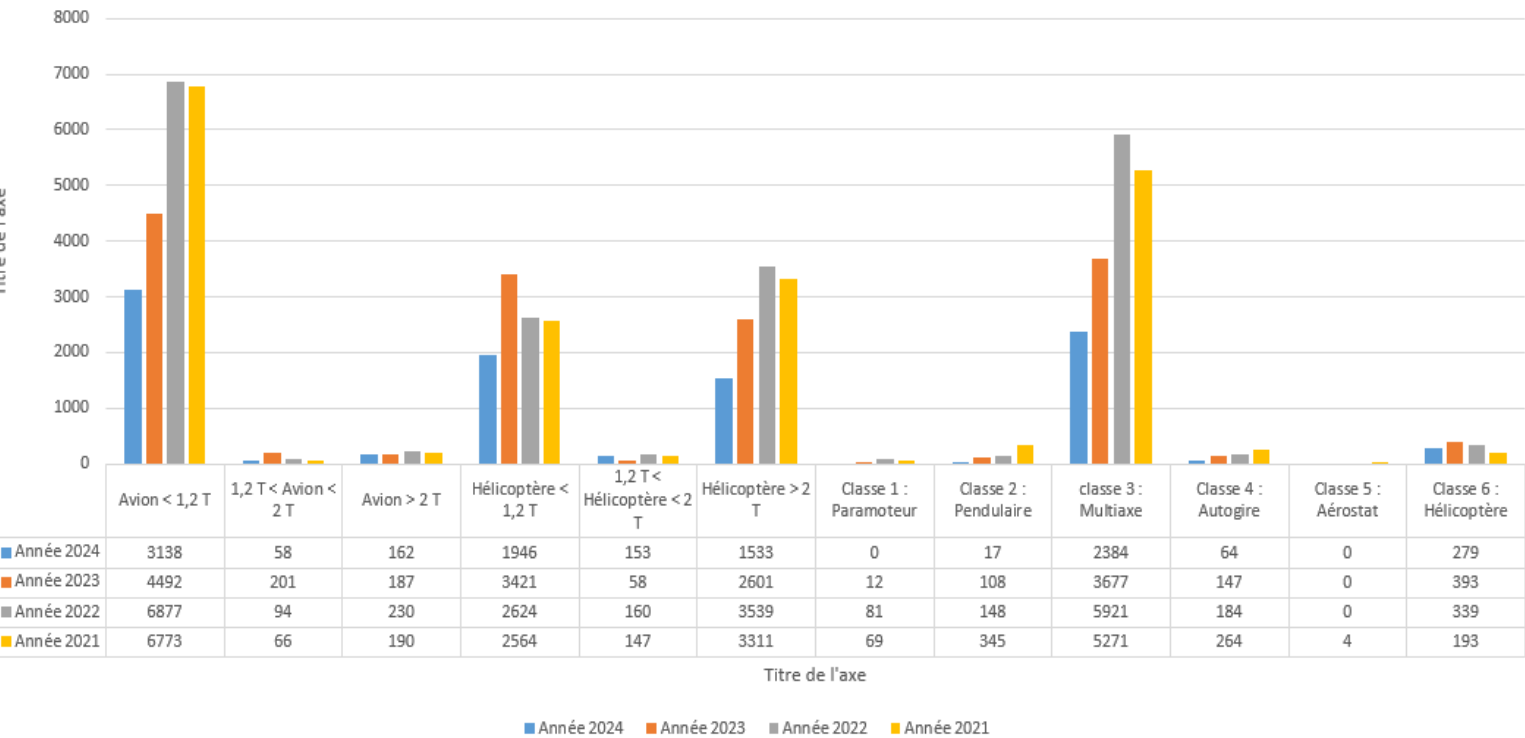


Les mouvements aéronautiques ont baissé de :

- **36.37 %** entre 2024 et 2023.
- **49.29%** depuis 2021

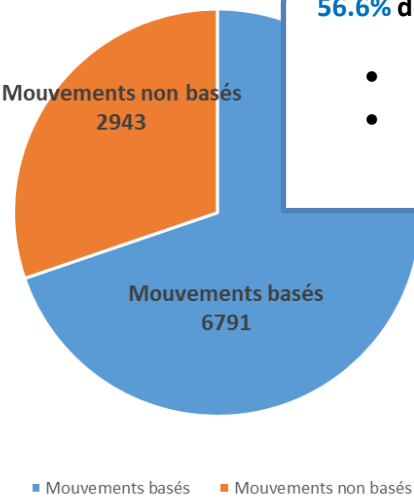
**Info* sur le plan national la baisse de l’aviation générale est de 6.5% en France en 2024.*

Mouvements selon catégorie d'aéronefs sur 2021 2022 2023 2024



La baisse des mouvements concerne toutes les activités, à l'exception des hélicoptères dont la masse est comprise entre 1,2t et 2t **+95 mouvements**.

Mouvements basés / Non basés 2024



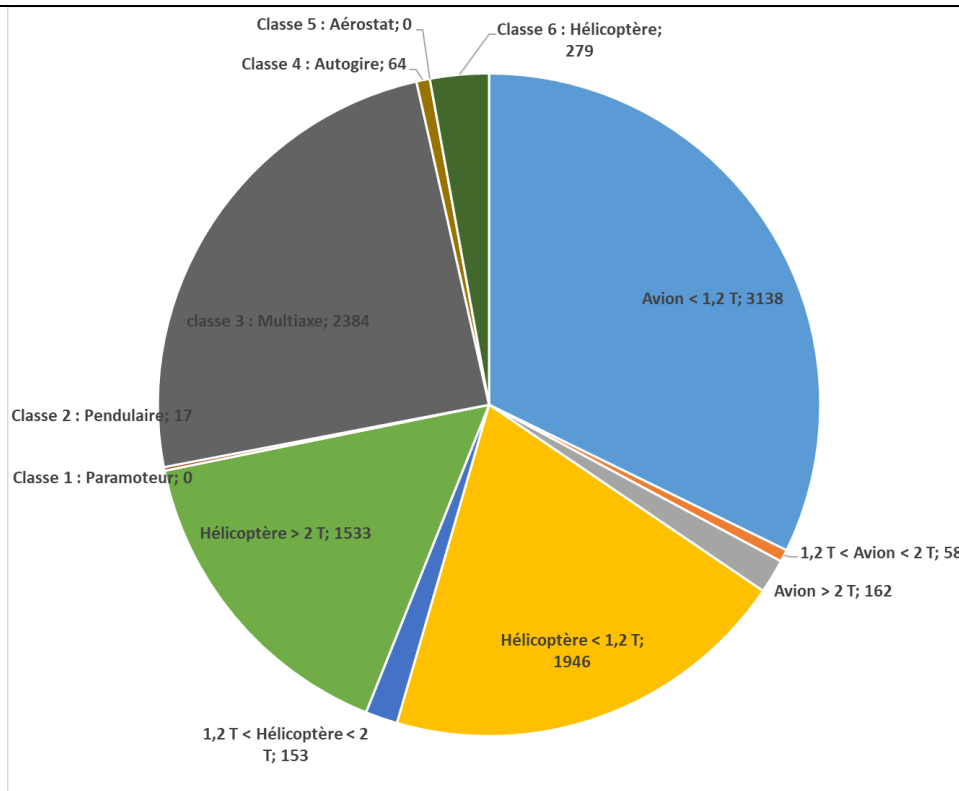
56.6% des mouvements sont effectués par des aéronefs basés (64,7% 2023)

- Les mouvements des basés ont baissé de **31%**
- Les mouvements des extérieurs ont baissé de **44%**

L'activité aéronautique détaillée de l'aérodrome :

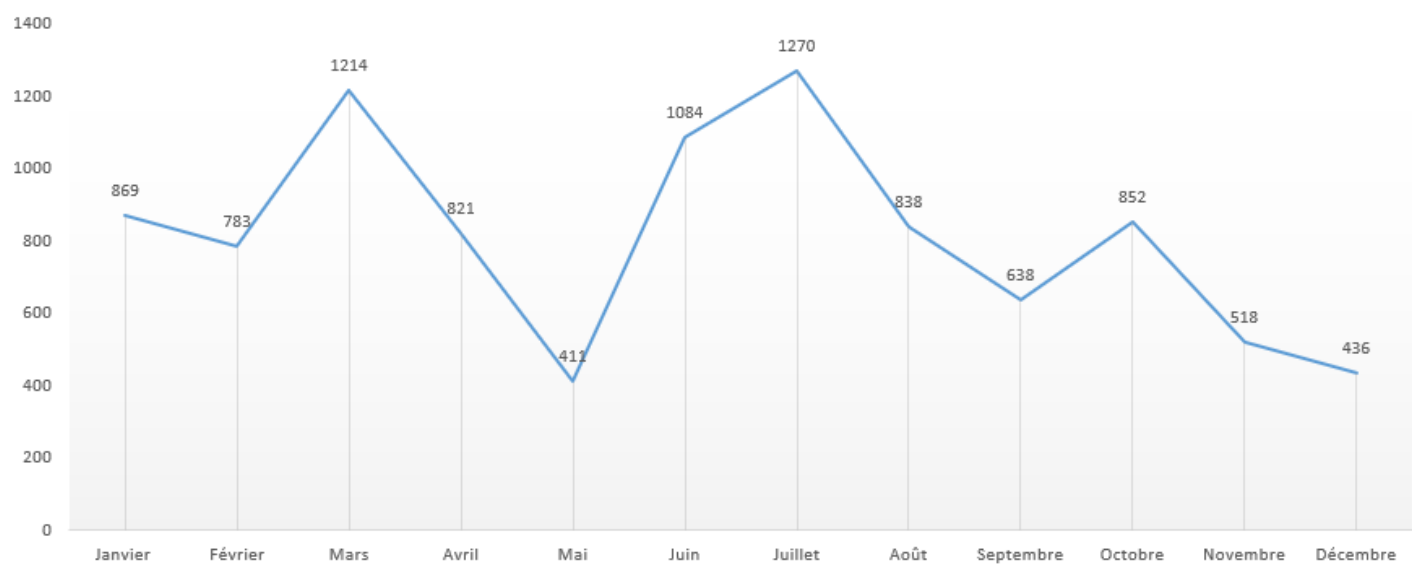
Par types d'appareils :

Aéronef inférieur à 1.2t			
			
2 225 -41%	3 138 -30%	2 384 -35%	81 -69%
Aéronef entre 1.2t et 2.0t			
			
153 +62%		58 -71%	
Aéronefs dont la masse est supérieure à 2.0t			
			
1 533 -41%		162 -13%	



L'activité aéronautique par périodes, jours et heures

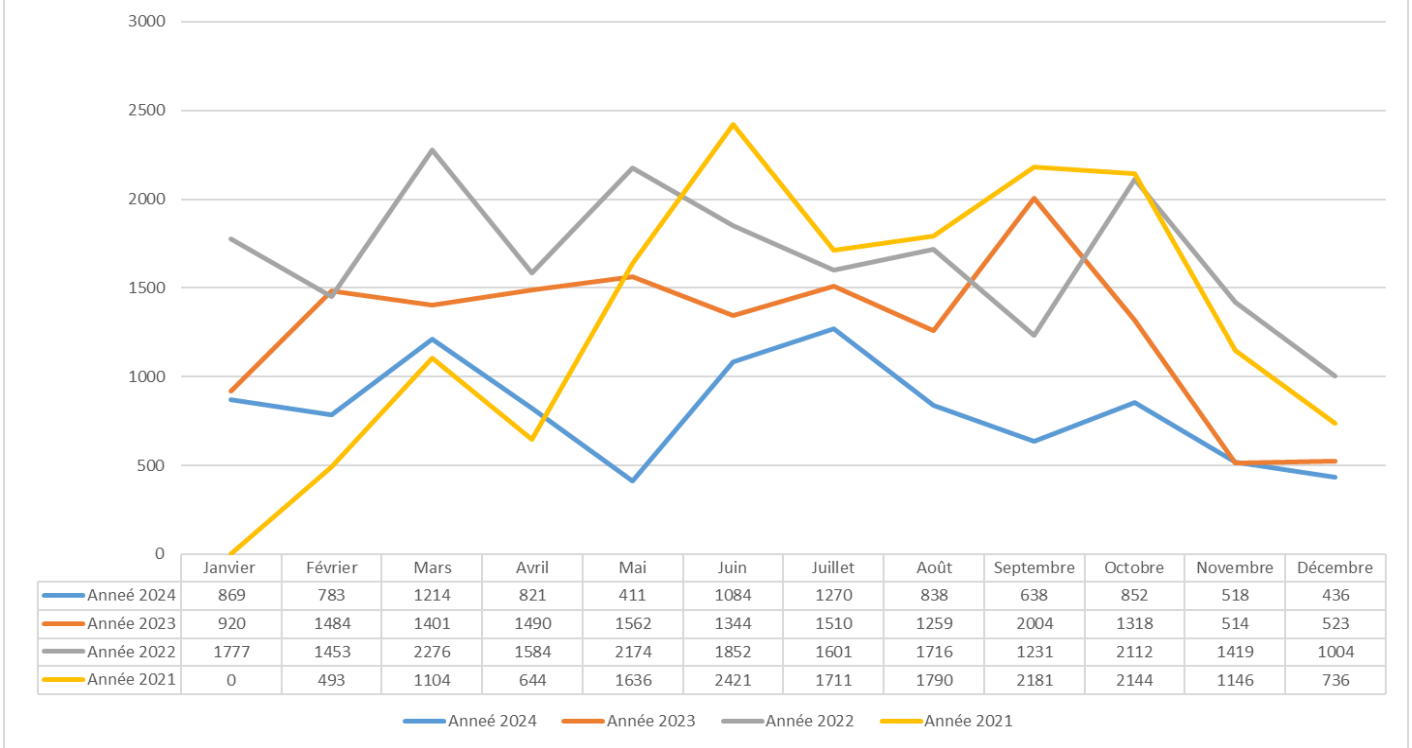
Répartitions des mouvements par mois 2024



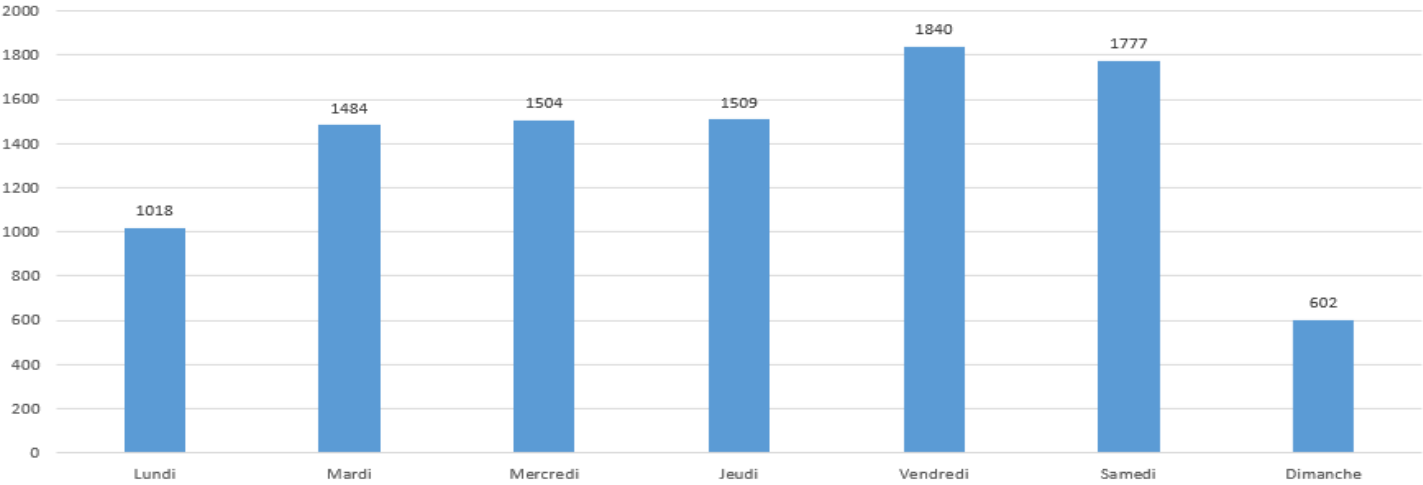
Les mois le plus intense : JUILLET : 1 270 mouvements et MARS : 1 214 mouvements

La moyenne des mouvements par mois : 811

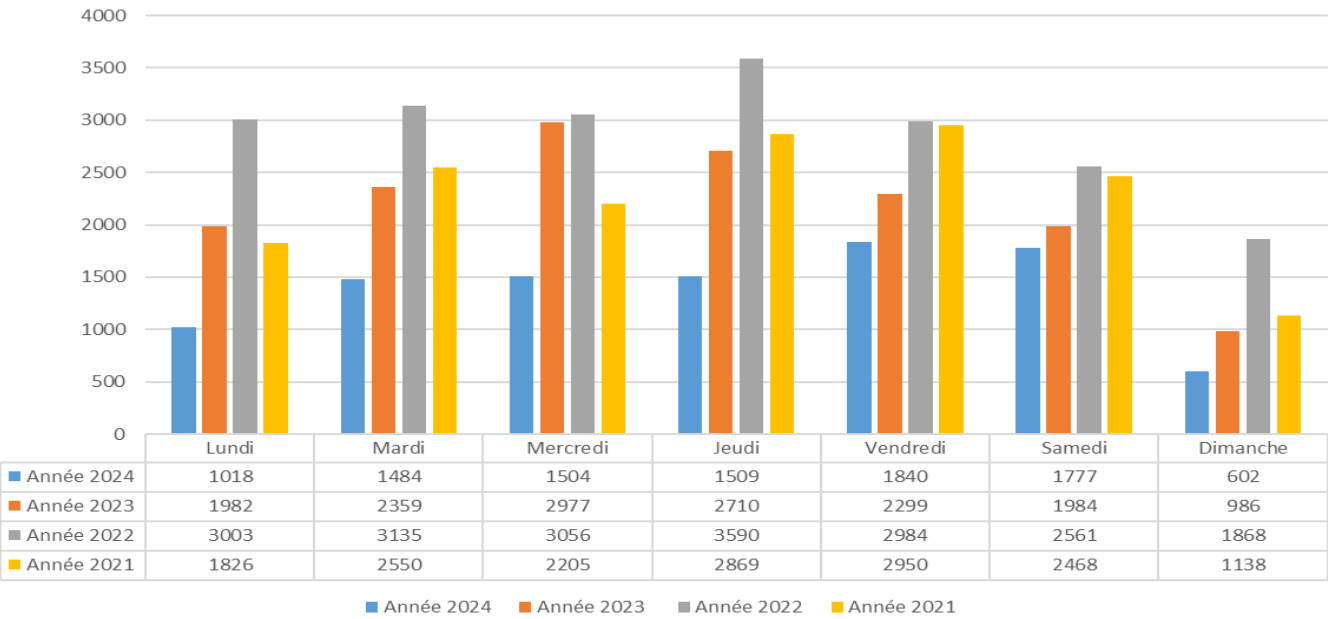
Mouvements par mois sur 2021 2022 2023 2024



Répartition des mouvements par jours 2024

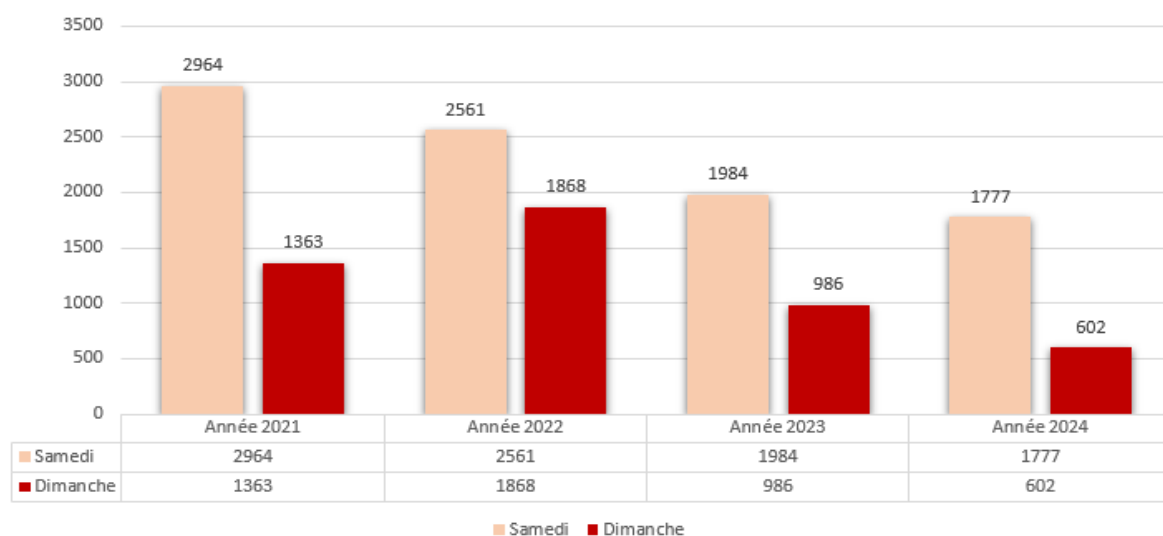


Mouvements par jour sur 2021 2022 2023 2024



Le vendredi est le jour où l'activité est la plus forte avec 1840 mouvements (en 2023 le mercredi avec 2977 mouvements). Les lundi et dimanche restent les jours à plus faible activité.

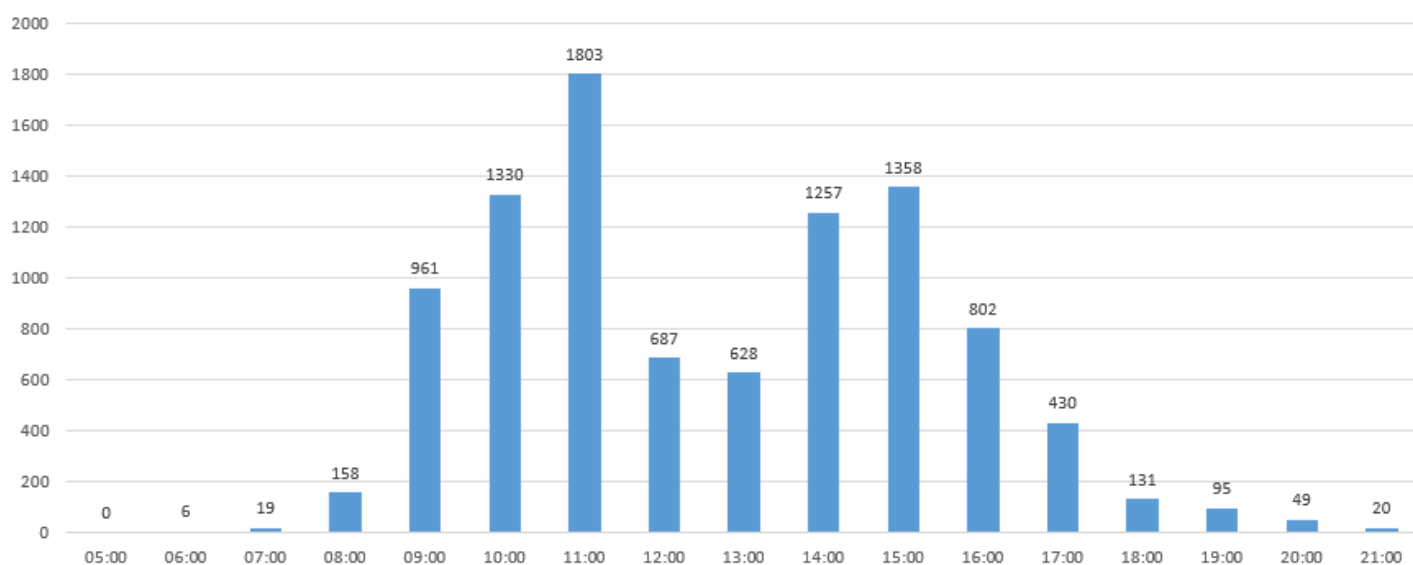
Mouvements du Week-End



L'activité du Week-end ressent 2 379 mouvements et représente 25% de l'activité globale de l'aérodrome.

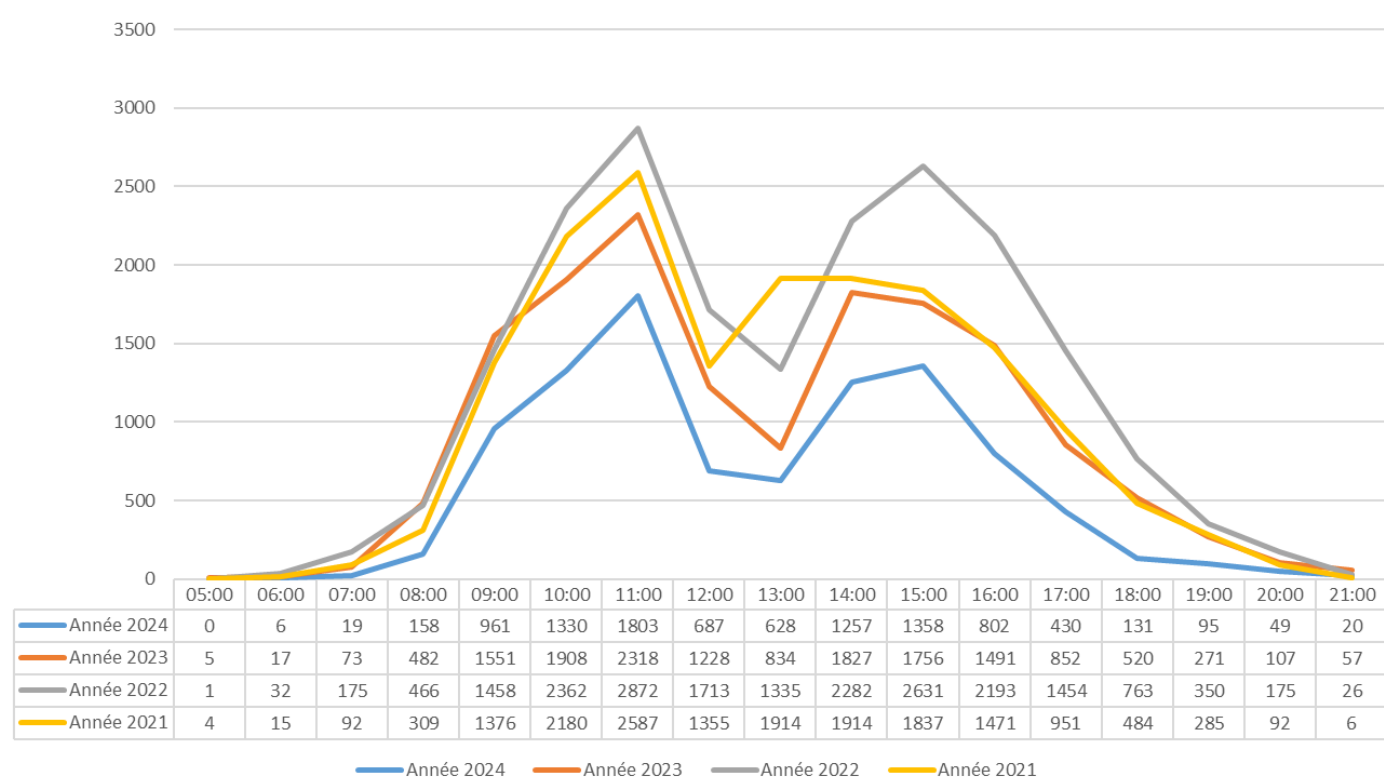
Une baisse importante des mouvements en Week-end est effective : -19% (2023= 2 970 mvts).

Répartitions des mouvements par tranche horaire 2024

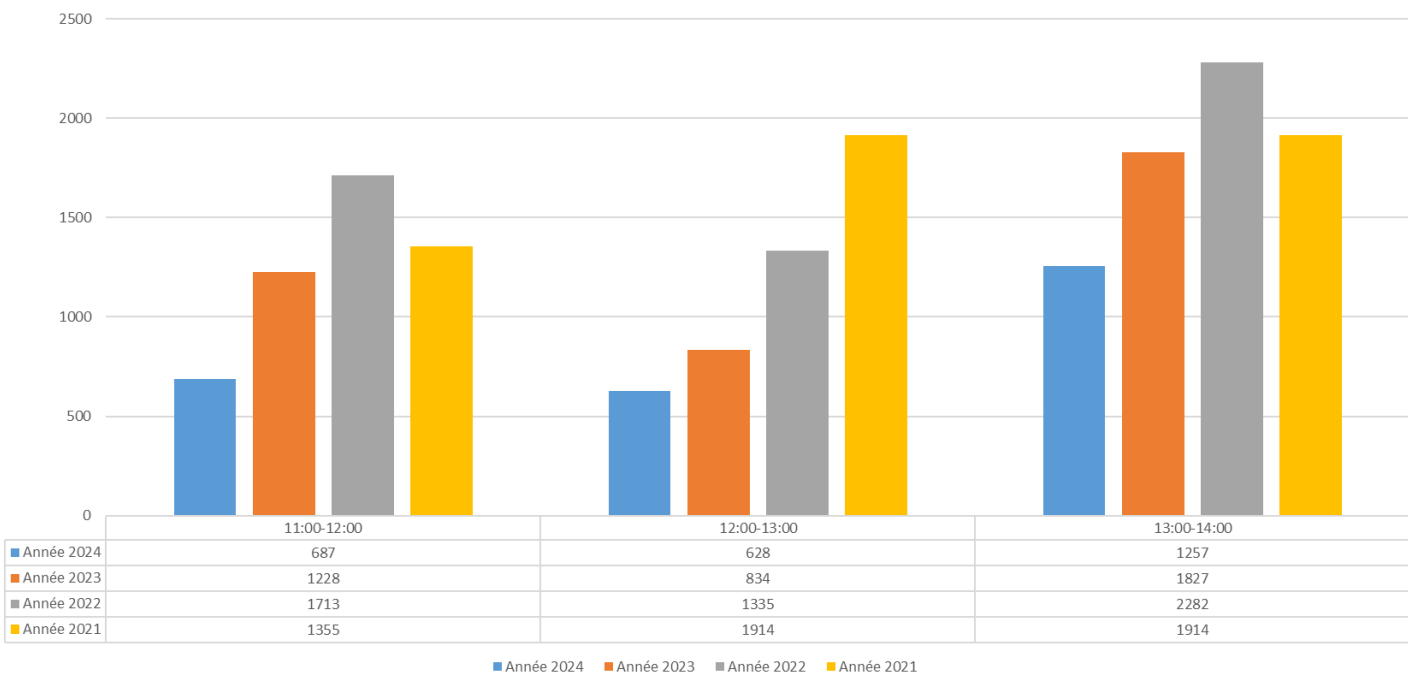


Le Créneau horaire 11h00-12h00 est toujours le plus fréquenté sur l'aérodrome depuis 2021 avec 1 803 mouvements (2 318 en 2023 -22%). La pause méridienne (12h00-14h00) recense 1 315 mvts contre 2 062 en 2023 soit une baisse de 36%.

Mouvements par tranches horaires sur 2021 2022 2023 2024



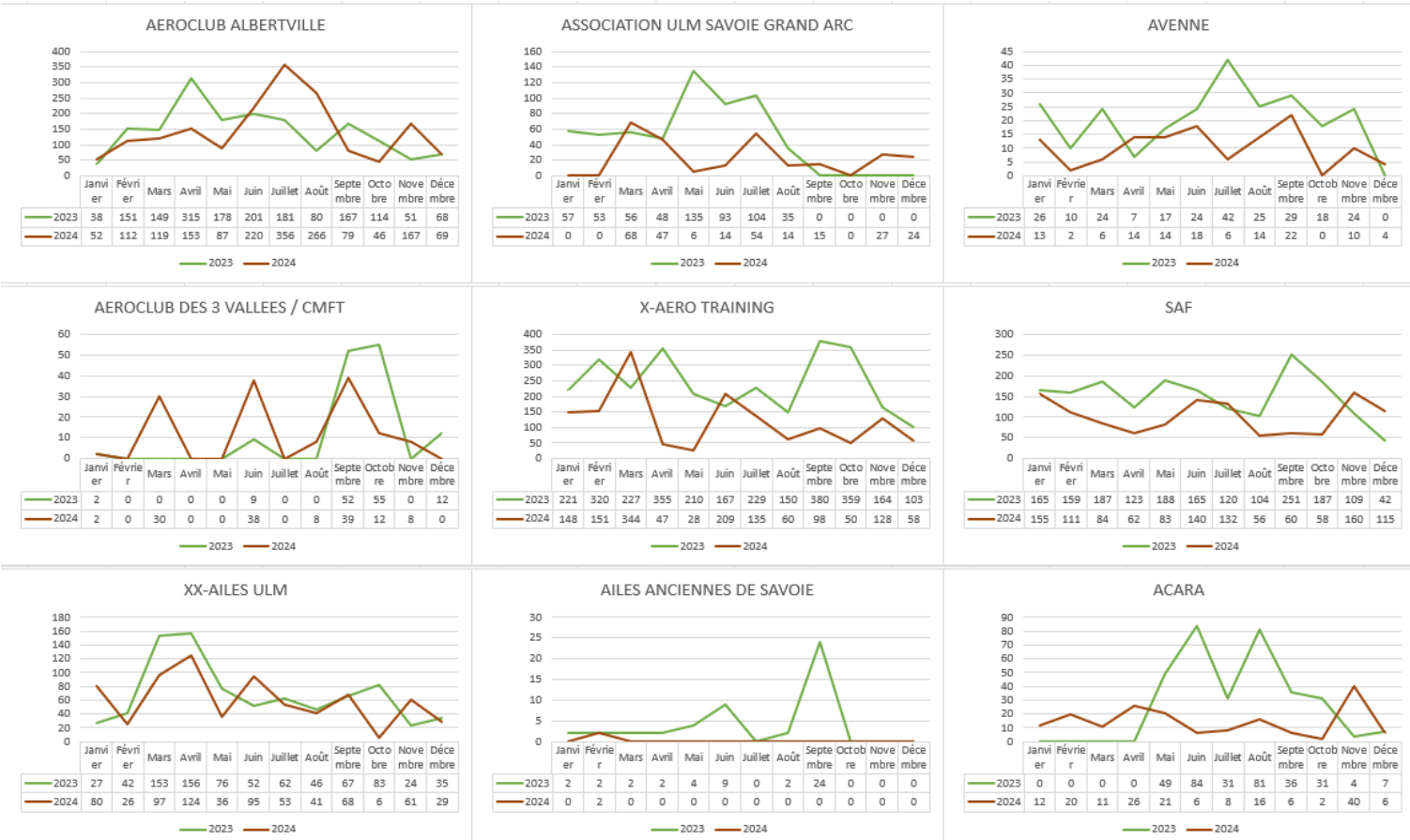
Mouvements sur le temps méridien sur 2021 2022 2023 2024



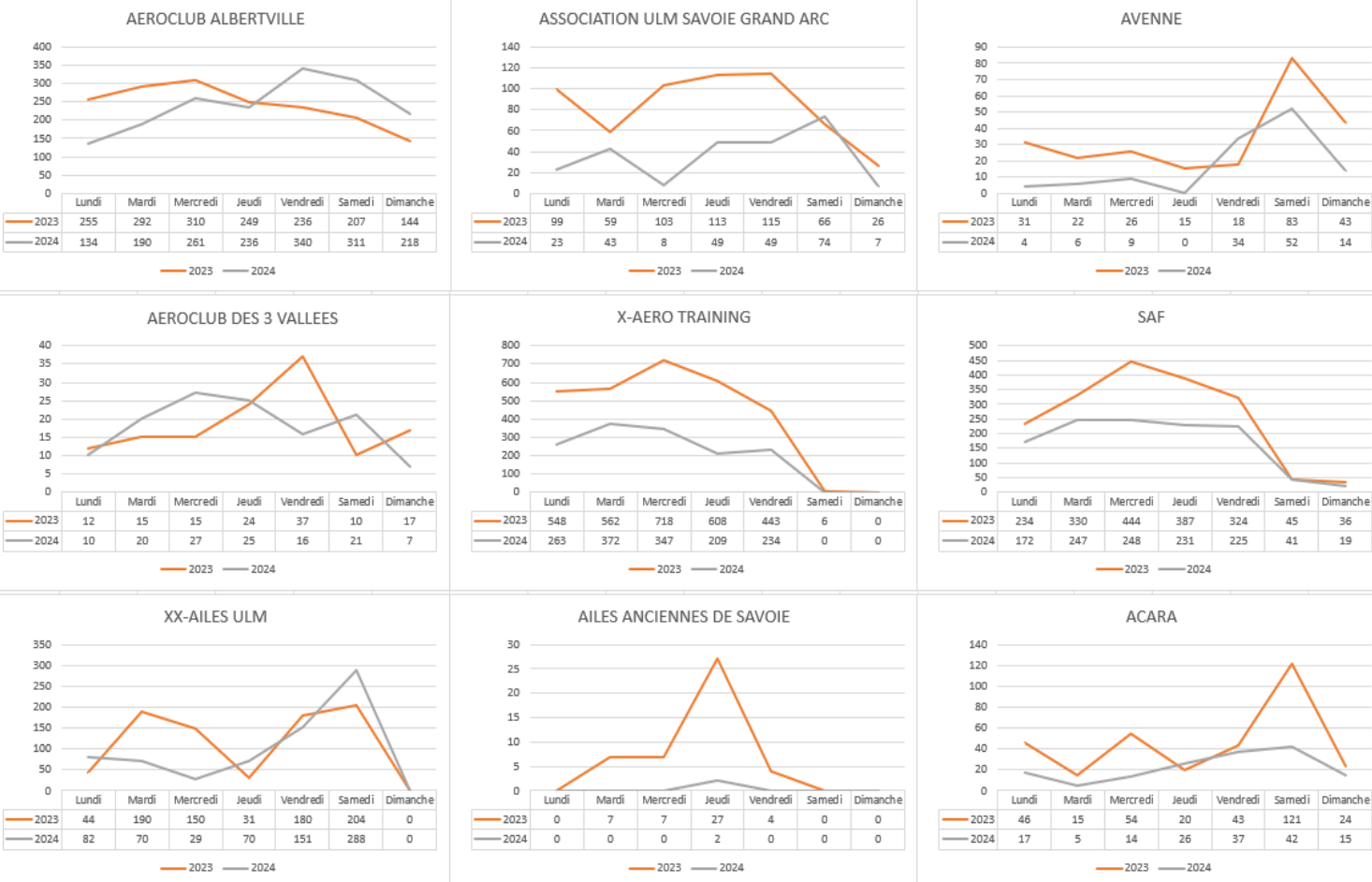
Structures aéronautiques basées sur l'aérodrome au 1^{er} janvier 2022.

Nom de la structure	Statut juridique	Année de création	type activité
X-AERO TRAINING ACADEMY	Société	2022	Formation
SAF INDUSTRIES	Société	1990	Entretien Mécanique Travail aérien ...
XX AILES	Société	2017	Formation
Les ailes anciennes	Association	1984	Culturelle
ULM SAVOIE GRAND ARC	Association	2004	Location
AVENNE PATRICK AEROSLIDE	Entreprise Individuelle	24/12/1989	Prestations touristiques
ACARA	Association	1977	Club pilotes
AEROCLUB ALBERTVILLE	Association	1962	Formation
AIR CONSULTING SAVOIE	Société	2012	Formation
AEROCLUB DES 3 VALLEES	Association	2001	Formation
L'ORDRE DU PHOENIX	Association	2019	Entretien
LES ULM DU MONT BLANC	Association	1999	Club pilotes
AEROLIKE	Société	2018	Formation, location, vente, entretien mécanique

Les vols des structures basées par mois



Les vols des structures basées par jour :



Aéronefs basés physiquement sur l'aérodrome :

Exploitants : 16 aéronefs (17 en 2023) :

Immatriculation	Marque et modèle	Classe	Stationnement	Nom propriétaire
F-BUHP	DR400	Avion < 1,2T	Aéroclub Albertville	Aéroclub Albertville
F-HIRJ	DR400	Avion < 1,2T	Aéroclub Albertville	Aéroclub Albertville
F-HCLY	DR400	Avion < 1,2T	Aéroclub Albertville	Aéroclub Albertville
F-GVDV	JOEL D140	Avion < 1,2T	Hangar COMBES	Aéroclub des 3 vallées
F-AYVV	NORD 1203 III	Avion < 1,2T	Ailes Anciennes	Ailes Anciennes
F-JGVF	CH77 RANABOT	Classe 6	Plumes à Papa	AVENNE
F-JSVD	SAVANNAH	Classe 3	Hangar Agglo 1	Association ULM Savoie Grand Arc
F-JTIG	SAVANNAH	Classe 3	Hangar Agglo 2	XX Ailes ULM
F-HPVG	AS 350	Hélicoptère > 2T	SAF 3	SAF
F-HMSN	AS 350	Hélicoptère > 2T	SAF 3	SAF
F-HILF	AS 350	Hélicoptère > 2T	SAF 3	SAF
HB-ZKN	AS 332	Hélicoptère > 2T	SAF 3	SAF
F-GLOU	R44	< 1,2T Hélicoptère < 2T	X-Aero Training	X-Aero Training
F-GKTC	R22	Hélicoptère < 1,2T	X-Aero Training	X-Aero Training
F-JHSW	SUPER GUEPARD	Classe 3	SCI La Combe	AEROLIKE
F-JGVF	CH77	Classe 6	PLUMES A PAPA	AVENNE

Propriétaires privés : 47 aéronefs (37 aéronefs en 2023)

Immatriculation	Marque et modèle	Classe	Stationnement	Nom propriétaire	Prénom propriétaire
F-JVPZ	SAVANNAH	Classe 3	ACARA	CHEDAL-BORNU	PATRICK
F-JJYI	SAVANNAH	Classe 3	ACARA		
F-JBUG	LEGENDE	Classe 3	ACARA	MONGELLAZ	ARMAND
F-BUHP	DR400	Avion < 1,2T	Aéroclub Albertville	Aéroclub Albertville	
F-HIRJ	DR400	Avion < 1,2T	Aéroclub Albertville	Aéroclub Albertville	
F-HCLY	DR400	Avion < 1,2T	Aéroclub Albertville	Aéroclub Albertville	
F-JAPK	AIR CREATION	Classe 2	AGGLO	GREIFFENBERG	RICHARD
F-JDCZ	BIGBANG LAZER	Classe 2	AGGLO	HAVARD	ALEXANDRE
F-JZQA	PANDULAIRE	Classe 2	AGGLO	KOCHER	GERARD
F-JWER	ZENNAIR 601	Classe 3	Ailes Anciennes	BRENAC	MATHIEU
F-JERP	JODEL D18	Classe 3	Ailes Anciennes	MAGNIN	HENRY
F-PVTZ	MCR01	Classe 3	Ailes Anciennes	VELLETAZ	PIERRE-ANDRE
F-AYVV	NORD 1203 III	Avion < 1,2T	Ailes Anciennes	Ailes Anciennes	
F-JDDX	RANS S7	Classe 3	Air Alpine Activities	BRUCELLE	COLINE
F-JBGT	TETRAS	Classe 3	Air Alpine Activities	JACOB	JEAN-PIERRE
F-PGMT	FAMA K209MF	Hélicoptère < 1,2T	CHAUTEMPS	CHAUTEMPS	JEAN-PAUL
F-JSVD	SAVANNAH	Classe 3	Hangar Agglo 1	ociation ULM Savoie Grand Arc	
F-JTIG	SAVANNAH	Classe 3	Hangar Agglo 2	XX Ailes ULM	
F-GVDV	JODEL D140	Avion < 1,2T	Hangar COMBES	Aéroclub des 3 vallées	
F-PDAX	JODEL D113	Avion < 1,2T	PLUMES A PAPA	COMBRALIER	MICHEL
F-JBBL	AUTOGIRE	Classe 4	PLUMES A PAPA	BESSAT	JAQUES
F-JGVF	CH77 RANABOT	Classe 6	PLUMES A PAPA	AVENNE	PATRICK
F-JUFR	IKARUS	Classe 3	PLUMES A PAPA	ARBEZ	CEDRIC
F-JEMZ	AUTOGIRE	Classe 4	PLUMES A PAPA	KOCHER	GERARD
F-HPVG	AS 350	Hélicoptère > 2T	SAF 3	SAF	
F-HMSN	AS 350	Hélicoptère > 2T	SAF 3	SAF	
F-HILF	AS 350	Hélicoptère > 2T	SAF 3	SAF	
HB-ZKN	AS 332	Hélicoptère > 2T	SAF 3	SAF	
F-JEXN	STING	Classe 3	SAF 4 SUD	TRESALET	CLAUDE
F-PTOR	ES101 RAVEN	Hélicoptère < 1,2T	SAF 4 SUD	TROIANOWSKI	PATRICK
F-JHHW	TETRAS	Classe 3	SAF 4 SUD	TROIANOWSKI	PATRICK
F-GJGN	MONNEY M20	Avion < 1,2T	SAF 4 SUD	TROIANOWSKI	PATRICK
F-JIQQ	AUTOGIRE	Classe 4	SCI La Combe	CARREL	ALAIN
F-PRVF	VANS RV9	Avion < 1,2T	SCI La Combe	MANIGLIER	JEAN-MARC
F-JEQQ	SINUS PIPISTREL	Classe 3	SCI La Combe	MARGOTTE	FRANCOIS
F-PMJT	GAZZAIL 2	Avion < 1,2T	SCI La Combe	MICHAUT	MICHEL
F-JZSL	AVID FLYER	Classe 3	SCI La Combe	DUPONT	NICOLAS
F-JACL	CH7	Classe 6	SCI La Combe	SAILLET	JEAN-FRANCOIS
F-JIUL	NYNJA	Classe 3	SCI La Combe	SCI La Combe	
F-JFFT	CH77 RANABOT	Classe 6	SCI La Combe	ROYER	Jean-Pierre
F-JVKJ	CTSW	Classe 3	SCI La Combe	PIDON	Arnaud
F-JIUL	NYNJA	classe 3	SCI La Combe	GUYOTON	Pascal
F-GLOU	R44	Hélicoptère < 1,2T	X-Aero Training	X-Aero Training	
F-GVAH	R22	Hélicoptère < 1,2T	X-Aero Training	X-Aero Training	
F-GKTC	R22	Hélicoptère < 1,2T	X-Aero Training	X-Aero Training	
F-JEQG	SKY RANGER	Classe 3	XX AILES ULM	CHAVAND	YVES
F-JAFK	SKY LEADER	Classe 3	XX AILES ULM	LAMBERT	CHRISTIAN

C conditions d'exploitations aéronautiques.

Etat opérationnel synthétique de l'aérodrome Général Pierre DELACHENAL LFKA	
Indicateur d'emplacement OACI*	LFKA
Créateur	ARLYSERE
Exploitant	Sté GEMILIS AERO
Acte	AD restreint
Domaine d'activité	Aérodrome Restreint
Protocole d'accord FDRA	2019 ARLYSERE/DGAC
Code de référence des pistes (OACI)	Piste revêtue : 1A
Classement aviation civile	Aérodrome de catégorie D
Plan de servitude aéronautique (PSA)	Décret du 4 Décembre 1984
Plan de servitude Radioélectrique (PSR)	NIL
Autorisations spécifiques	
Vol de nuit	NIL
Piste 05	TODA/LDA de 800 m
Piste 23	TODA de 800m /LDA de 685 m cause obstacle
Intégration environnementale	
Plan d'exposition au bruit (PEB)	13/12/2011
Commission Consultative de l'environnement (CCE)	NIL
Sureté	
Référent sureté de l'aérodrome	Gérald THEVENON

EVOLUTION DE LA CARTE D'APPROCHE

ATERRISSAGE A VUE
Visual landing

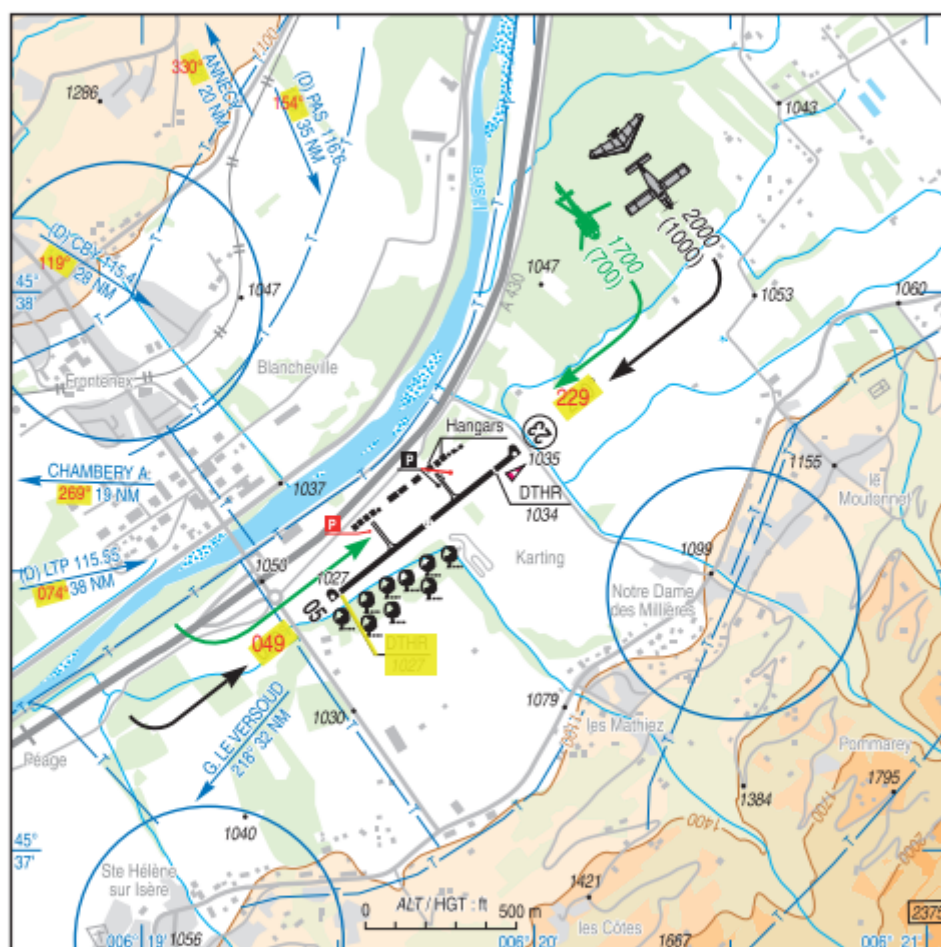
Usage restreint
Restricted use

ALBERTVILLE GAL P. DELACHENAL
AD 2 LFKA ATT 01

15 AUG 10

				ALT AD : 1035 (37 hPa)	LFKA
				LAT : 45 37 35 N	VAR : 3° E (25)
				LONG : 006 19 44 E	

APP : NIL
TWR : NIL
A/A : 123.500



RWY	QFU	Dimension	Surface	Resistance	TODA	ASDA	LDA
05	049	800 x 21	Revêtement Pavé	5,7 t	775 (1)	775 (1)	775 (1)
23	229				800	800	685

(1) Voir / See TXT 01
Aides lumineuses : NIL
Light aids : NIL

SERVICE
DE L'INFORMATION
AERONAUTIQUE

AMDT 10/10 CHG : DTHR, VAR, suppression LTP plans

© SIA

ALBERTVILLE GENERAL PIERRE DELACHENAL**Informations diverses / Miscellaneous**

Horaires sauf indication contraire / Timetables unless otherwise specified UTC HIV; HOR ETE : -1HR / UTC WIN; SUM SKED : -1HR

- 1- **Situation / Location :** 7 km SW Albertville (73 - SAVOIE).
- 2- **ATS :** NIL.
- 3- **VFR de nuit / Night VFR :** Non agréé / Not approved.
- 4- **Exploitant d'aérodrome / AD operator :** Communauté d'Agglomération Arlysère
2 Avenue des Chasseurs Alpins - BP 20100
73207 ALBERTVILLE CEDEX
TEL : 04 79 10 48 48.
- GEMILIS AERO - Aérodrome d'Albertville - 73460 Tournon
TEL: 04 79 10 89 01 - E-mail : bureaudepisteLFKA@gemilisaero.com
- 5- **CAA :** DSAC Centre-Est (voir / see GEN).
- 6- **BRIA :** BORDEAUX (voir / see GEN).
- 7- **Préparation du vol / Flight preparation :** Acheminement FPL VFR / Addressing VFR
FPL : voir / see GEN12.
- 8- **MET :** VFR: voir / see GEN VAC ; IFR: voir / see AIP GEN 3.5 ; Station: NIL.
- 9- **Douanes, Police / Customs, Police :** NIL.
- 10- **AVT :** Carburant / Fuel: JET A1 auprès du / ask for SAF, 100 LLHX auprès de / ask for ACB. Paiement comptant et cartes de crédit TOTAL / Cash payment and TOTAL credit card.
- 11- **RFFS :** Niveau 1 / Level 1.
- 12- **Péril animalier / Wildlife strike hazard :** NIL.
- 13- **Hangars pour aéronefs de passage / Transient aircraft hangars :** NIL.
PRUVOST Vincent (ULM uniquement) - TEL : 06 17 29 35 69 - MAIL : vincent.albertville@gmail.com
- 14- **Réparations / Repairs :** NIL.
- 15- **ACB :** d'ALBERTVILLE TEL : 04 79 38 48 03.
- 16- **Hotels, restaurants :** Restaurant sur / on AD.
- 17- **Divers / Miscellaneous :** Taxe d'ATT et de PRKG à régler sur place auprès du restaurant et de l'ACB, bureau de piste, ou sur l'application aerops en cas d'absence. Tarif sur demande mail à l'exploitant.
Fee ADG and PRKG to be paid via restaurant or ACB
Ouverture du bureau de piste du mardi au samedi, 0800 - 1600.

Procédures et consignes particulières

QFU 230° préférentiel : brise de vallées.

Décollage QFU 230° : 1er virage à 1700 ft AMSL minimum.

Décollage QFU 050° : dès que possible, virage à gauche et montée secteur Nord.

Approche 05-23 hélicoptère : viser le centre de la piste.

Aire de stationnement "P" réservée aux avions et matérialisée par des cônes jaunes.

Respect de l'environnement :

(UTC HIV; HOR ETE : -1HR)

Eviter le survol des zones sensibles.

Aéronefs basés :

- Eviter les tours de piste avant 0700, entre 1000 et 1200, WE et JF.

Aéronefs non basés :

-Avions : silencieux moteur recommandé.

-Limité à 2 tours de piste.

- Tours de piste interdits avant 0700 0800, entre 1000 et 1200 1100 et 1300, WE et JF.

-Tours de piste basse hauteur interdits.

Aire de stationnement

- **Mise en place d'un plan des parkings :**

- P1 : parking aéronef + de 2t
- P2 : parking aviation générale -2t
- P3 : parking hélicoptère
- P4 : parking longue durée + de 24h

SUIVI DES EVENEMENTS :

Accident : Évènement lié à l'utilisation d'un aéronef au cours duquel :

- Une personne est mortellement ou grièvement blessée,
- L'aéronef subit des dommages structurels ou a disparu.

Incident sécurité : Évènement lié à l'utilisation d'un aéronef, autre qu'un accident :

- Montrant que la sécurité de l'exploitation a été compromise
- Indiquant qu'un accident a failli se produire (incident grave).
- Pratique réglementaire sur aérodrome non respectée pouvant occasionner un incident et ou accident
- Attitude personnelle au sol ou en vol pouvant compromettre la sécurité

Nuisance : plaintes reçues dans le cadre des nuisances sonores ressenties.

Sureté : personnel au sol ou du public, dans l'enceinte des installations aéronautiques sans autorisation

Exploitation : non-respect des règles de l'arrêté préfectoral ou de fonctionnement de l'aérodrome autres que sureté.

Accidents sur aérodrome	1	4	1	1	0
Nuisances	69	36	20	93	78%
Suretés	164	85	45	50	11%
Sécurités	539	198	95	33	-65%
Exploitations	23	42	47	65	38%
TOTAL	798	365	208	242	16%



Nouveau2025 :

Tous les incidents liés à la sécurité sont déclarés sur la plateforme européenne ECCAIRS 2

ECCAIRS 2 est une plateforme numérique conçue pour aider les parties prenantes de l'aviation à collecter, partager et analyser les informations de sécurité aérienne provenant des occurrences.

Les données analysées produisent et des recommandations sur la plateforme SRIS 2.

<https://sr.is.aviationreporting.eu/safety-recommendations>

Les recommandations de sécurité jouent un rôle crucial dans l'amélioration continue de la sécurité aérienne. Elles permettent de prendre des mesures proactives pour réduire les risques et prévenir les accidents ;



Nouveau 2025 :

Nous avons mis en place un formulaire dématérialisé depuis le 15 décembre 2024 afin de recueillir les plaintes des riverains concernant les nuisances sonores ressentie aux alentours de l'aérodrome.

Ce formulaire est accessible ici :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfBjW2EYgnkuXZEjO1ZsHnsZ57ASdhWm2pMQ7DEyvdEw4SJQ/viewform>



CONTACT

Ce formulaire est destiné à centraliser les plaintes de riverains concernant les nuisances aéronautiques ressenties à proximité de l'aérodrome d'Albertville Tournon (73).

Les données de ce formulaire seront utilisées à visée statistique et permettront d'orienter les actions de réduction de l'effet du bruit aux alentours de l'aérodrome d'Albertville.

Chaque plainte fera l'objet d'une analyse en lien avec le trafic aéronautique réel enregistré sur l'aérodrome.

*****les plaintes incomplètes, anonymes ou injurieuses ne seront pas prises en compte.*****

[Connectez-vous à Google](#) pour enregistrer votre progression. [En savoir plus](#)

* Indique une question obligatoire

Mis en service depuis le 17 décembre, le recueil des plaintes récence au 01 avril 2025 plus de 140 déclarations qui feront l'objet d'une analyse a la fin du 1^{er} semestre 2025

NOTAM :

Il y a eu 21 Notam en 2024 vs 28 en 2023 :

Restrictions piste/voies de circulation	8
Indisponibilité carburant	9
Restriction aérodrome (travaux, accident, inondation)	4
Restriction opérationnelle	

Données de reference

Aérodrome concerné	ALBERTVILLE
Exploitant audité	GEMILIS AERO
Dates	12/11/2024
Référence du rapport	#258400
Équipe d'audit	Raphael FRANCOIS Johann CHARBONNEL Jules BELLAMI
Thèmes audités	EXPL - Tous thèmes INFRA - Tous thèmes
Référentiel de l'audit	Code des transports, et arrêtés pris en application, notamment : • Arrêté « CHEA » du 28 août 2003 modifié • Arrêté « TAC » du 10 juillet 2006 • Arrêté « TAC Hélistations » du 29 septembre 2009

Conclusion

Nombre d'écarts	6 (dont 1 significatif)
Nombre d'observations	0

Synthèse de l'Audit (direction de la sécurité de l'aviation civile)

La société Gemilis Aéro, par délégation de service public, est responsable de l’entretien et de l’exploitation de l’aérodrome. Un agent de piste est présent sur la plateforme aux horaires de bureaux. Le personnel de l’exploitant fait preuve d'une forte implication et d'une volonté affichée d’améliorer la sécurité.

L’aérodrome d’Albertville présente une piste revêtue de 800m x 30m. Le code de référence retenu jusque-là pour l’aérodrome était 1A. Cependant, compte-tenu de l’accueil d’aéronefs de code 1B tels que le PC-12, ce code de référence est retenu à partir de cet audit. L’activité y est restreinte aux pilotes reconnus aptes à utiliser l’aérodrome par un instructeur et aux détenteurs de la qualification de vol en montagne. SAF Hélicoptères constitue le principal opérateur de l’aérodrome. A cela s’ajoutent des mouvements d’aviation générale et d’ULM, ce qui complexifie l’activité de l’aéroport.

La création prochaine de nouveaux locaux de l’entreprise SAF entraînera une réorganisation de l’aérodrome, marquée par la séparation totale des aires de trafic des hélicoptères et des avions.

Malgré la présence de quelques irrégularités de surface, l’état général de la piste ainsi que des voies de circulation est satisfaisant.

La végétation à proximité immédiate de la piste nécessite en revanche une surveillance régulière du fait de sa croissance rapide. Plusieurs arbres ont ainsi été détectés lors de cet audit avec des percement significatifs dans les débuts de trouées, alors qu’ils n’étaient pas problématiques lors du dernier audit.

Enfin, l’exploitant dispose d’un manuel d’aérodrome qui regroupe toutes ses procédures ce qui constitue un point fort. Ce manuel contient en outre un registre d’occurrences (recueil d’événements de la plateforme), et des études de sécurité pour chaque travail réalisé sur la plateforme.

Liste des constatations

Référence	Niveau	Intitulé
1080920	Ecart niveau 2	Marques visuelles dégradées
1080940	Ecart niveau 2	Végétation dans la bande de piste
1080960	Ecart niveau 2	Séparation des parkings et des voies de circulation réduites
1081000	Écart niveau 2 - significatif	Obstacles perçant les dégagements
1081020	Ecart niveau 2	Carte VAC incomplète
1081420	Ecart niveau 2	Etat de surface de la piste dégradé



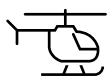
Déneigement : 0 passages par une société dédiée en 2024

INFO : L'aérodrome n'est pas déneigé au sens aéronautique. Le déneigement est un confort apporté aux usagers basés qui peuvent le cas échéant utiliser l'aérodrome en période hivernale. La responsabilité d'usage de la piste est donnée par une disposition sur la carte VAC qui définit :

Dangers à la navigation aérienne

Qualité de déneigement non garantie. Par sol enneigé, utilisation AD par ACFT basés uniquement sous la responsabilité du commandant de bord.

Nous rappelons que nous ne salons, ni la piste, ni les voies de circulation.



Entretien spécifique parking des hélicoptères :

Sur la demande de la société SAF nous mettons en œuvre une tonte avec ramassage pour la zone de stationnement des hélicoptères.



1. Traitement de la renouée du Japon :

le traitement mécanique et d'arrachage manuel de la renouée est une constante dans nos pratique, même si l'expansion recule elle reste cependant présente aux abords de l'aérodrome et nécessite un traitement constant pour en maîtriser la propagation.

2. Entretien des zones de parking aéronautique :

Cet entretien nécessite le passage d'un broyeur spécifique et ou tondeuse pour rendre praticable les parkings aviation qui sont en herbe.

3. Débroussaillage zone aéronautique et publique :

Comprends l'entretien des clôtures et des abords

Le temps de travail pour l'entretien des espaces vert de l'aérodrome est estimé à 300 heures

D Conclusion synthétique :

Nous mettons en avant une baisse significative des mouvements aéronautiques à l'aérodrome d'Albertville Général Pierre Delachenal en 2024.

Les mouvements ont diminué de 36,37% par rapport à 2023 et de 49,29% depuis 2021. Cette baisse concerne toutes les activités, sauf les hélicoptères dont la masse est comprise entre 1,2t et 2t, qui ont enregistré une augmentation de 95 mouvements. Les mouvements des aéronefs basés ont diminué de 31%, tandis que ceux des aéronefs extérieurs ont baissé de 44%.

Cette baisse est le résultat une volonté partagée et assumée de réduire fortement les mouvements aéronautiques afin de valider 2 objectifs transverses :

- Une meilleure intégration de l'aérodrome dans son environnement-
- Une qualité des pratiques permettant de supprimer les accidents et incidents sur l'aérodrome.

Paradoxalement, alors que l'activité est réduite de moitié depuis 2021, les plaintes des riverains concernant les nuisances sonores autour de l'aérodrome ne cessent d'augmenter depuis 2022.

- 1^{er} trimestre 2025 : **140 plaintes**
- En 2024, il y a eu **69 plaintes**.
- En 2023, il y a eu **36 plaintes**.
- En 2022, il y a eu **20 plaintes**.
- En 2021, il y a eu **93 plaintes**.

Nous constatons que le taux de plaintes est corrélé à la qualité du dialogue avec les associations de riverains, en effet depuis 2023 et l'échec de la signature de la charte d'environnement de l'aérodrome, les plaintes ont fortement augmenté, profitant aussi de la mise en place du formulaire publique de signalement de nuisance le taux de plainte en 2025 est estimé à **+ 775%**. Cette augmentation est en décalage avec la réalité mesurée de l'activité, qui a fortement baissé. Cela montre une sensibilité croissante, mais pas une aggravation objective des nuisances.

Dans le cadre de la sécurité de l'aérodrome et de la responsabilité qui oblige à mettre en œuvre les investissements nécessaires afin de garantir la sécurité des pratiques, nous réaffirmons le besoin impérieux d'investissement sur la plateforme qui doit se moderniser sur son infrastructure afin de garantir sa pérennité et compter comme un ouvrage incontournable dans le développement économique local intégré et connecté à son environnement.

Gérald THEVENON

Gestionnaire de l'aérodrome

Cette synthèse et toute pièce jointe sont la propriété de Gemilis Aero et sont destinés seulement aux personnes ou à l'entité à qui elle est adressé. Si vous avez reçu cette synthèse par erreur, veuillez le détruire et en aviser le rédacteur. Si vous n'êtes pas le destinataire, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, à copier ou à divulguer le contenu du message ou ses pièces jointes en tout ou en partie.

Gérald THEVENON

Gestionnaire et exploitant

Aérodrome d'Albertville

Pour le compte d'Arlysero

Synth2023adLFKA©